

# Maintien à Domicile

## Informations pratiques autour de la personne âgée

### L'aide au maintien à domicile

- \* **les soins à domicile** sont assurés par les infirmiers libéraux de votre secteur sur prescription médicale (voir annuaire page jaune)
- \* **l'aide à la toilette** peut être assurée par une infirmière libérale, mais aussi par un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).une infirmière coordonne le travail d'une équipe d'aide-soignante. Sur le secteur de St Gaudens, c'est le SICASMIR qui assure ce service (SSIAD du Cagire, 05.61.94.54.54)
- \* **le portage des repas** est assuré par le SIVOM 05.61.94.73.76
- \* **la téléassistance** (système d'alerte téléphonique qui permet à la personne âgée de contacter un central téléphonique 24h sur 24 et ainsi répondre aux urgences) prise en charge par le Conseil Général, 05.34.33.32.04
- \* **l'aide à domicile** assure de l'aide à la personne outre l'entretien du lieu de vie, elle peut assurer les activités corporelles, les courses, la préparation et l'aide à la prise des repas, une présence relationnelle, de la surveillance.....
- \* **l'aide-ménagère** n'assure que de l'aide à l'entretien du lieu de vie et les courses
- \* **sécurité sociale** finance la prise en charge des infirmières libérales et des aides-soignantes
- \* **Conseil Général** finance la prise en charge des aides à domicile dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie **APA** renseignements 05.62.00.25.00 1, espace Pégot à ST Gaudens [www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr) pour téléchargement du dossier
- \* **caisse de retraite principale** finance la prise en charge des aides ménagères pour les personnes les plus autonomes (CARSAT,RSI,MSA.....)